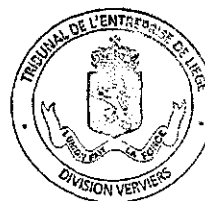


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22020518



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

07 FEV. 2022

Greffé

Le greffier

N° d'entreprise : **0865 342 047**

Nom

(en entier) : **ENSIVAL MORET International**

(en abrégé) : **EMB**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Bois La Dame 4 - 4890 Thimister-Clermont**

Objet de l'acte : **Nomination Administrateur**

Les actionnaires de la Société ENSIVAL MORET INTERNATIONAL :

1. Sulzer AG

ayant son siège social Neuwiesenstrasse 15, 8401 Winterthur, Suisse
propriétaire de 93.999 actions de la société ; et

2. Tefag AG

ayant son siège social c/o Sulzer Management AG, Neuwiesenstrasse 15, 8401 Winterthur, Suisse
propriétaire de 1 action de la société ;

qui détiennent ensemble toutes les 94.000 actions de la société,

conformément à l'article 536, §1 dernier paragraphe du Code des sociétés,

PRENNENT acte de la démission de monsieur Patrick Berthier de son mandat d'administrateur délégué, cette démission prenant effet le 1 janvier 2022.

DECIDENT de nommer les personnes suivantes :

1. Monsieur Claude Jacqmin, de nationalité Belge, résidant a Rue de Manil 4, 1301 Bierges, Belgique en tant qu'administrateur, avec effet au 1 janvier 2022 pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2025. Son mandat en tant qu'administrateur de la Société ne sera pas rémunéré.

2. Madame Anne-Renée Michiels van Kessenich-Overvest, résidant a Termilleslaan 165, 6229 VV Maastricht, Pays-Bas en tant qu'administrateur, avec effet au 1 février 2022 pour un terme prenant fin lors de l'assemblée ordinaire statuât sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se clôturera le 31 décembre 2022. Son mandat en tant qu'administrateur de la société ne sera pas rémunéré.

Claude Jacqmin
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).